



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Gestion des matières résiduelles et Covid-19

Faites bon ménage!

Sainte-Adèle, le 20 mars 2020 – Dans le contexte de la pandémie reliée à la COVID-19, la MRC des Pays-d'en-Haut tient à informer ses citoyens d'une mesure exceptionnelle à observer dès aujourd'hui, reliée au service de collecte des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire qu'elle dessert.

En ces temps de bouleversement liés à la pandémie de coronavirus, des gestes simples peuvent devenir de véritables casse-têtes. Comme celui de se débarrasser de nos mouchoirs à usage unique ou d'autres objets potentiellement contaminés par le virus.



La MRC des Pays-d'en-Haut demande à ces citoyens d'observer, dès aujourd'hui, la règle sanitaire suivante en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les mouchoirs souillés, les papiers de type essuie-mains ainsi que les lingettes, masques et gants qui sont utilisés pour limiter la propagation du virus DOIVENT être jetés dans un sac fermé et non en vrac, avant de les déposer dans le bac à déchets.

Pour Joël Badertscher, directeur du Service environnement et aménagement du territoire, « il n'y a aucun risque à prendre avec la santé des employés attirés à la collecte et à la manipulation des matières résiduelles. Il est essentiel que les citoyens de la MRC observent cette règle que nous prononçons aujourd'hui ».

Service de la gestion des matières résiduelles maintenu

Comme l'a mentionné la MRC dans un précédent [communiqué](#), le service de collecte des matières résiduelles est maintenu selon le calendrier habituel que l'on peut consulter [ici](#).

Également, les citoyens peuvent utiliser la ligne Info-Collecte, pour toute demande d'information concernant la gestion des matières résiduelles. À cet effet, la MRC a récemment fait l'embauche de deux nouvelles agentes au service à la clientèle info-Collecte (1 855 PDH-RECY, 450 229-8052 ou encore via infocollecte@mrcpdh.org)

La MRC rappelle que, bien que ses bureaux soient présentement fermés au public selon les recommandations de la Santé publique, elle a mis en place tous les moyens nécessaires, tels que le télétravail, les vidéoconférences, etc., pour que les employés de la MRC soient à la tâche et que tous les services aux citoyens soient maintenus. À ce propos, M. Badertscher souligne que « si vous laissez un message sur la ligne Info-Collecte, attendez-vous à ce que l'une de nos agentes vous rappelle avec un numéro masqué et non celui de la MRC ».

Suivez toute l'actualité concernant la MRC au <https://lespaysdenhaut.com/>

– 30 –

Source : **Thomas Gallenne**
Responsable des communications
MRC des Pays-d'en-Haut
(450) 229-6637 poste 118
tgallenne@mrcpdh.org